Image not found or type unknown

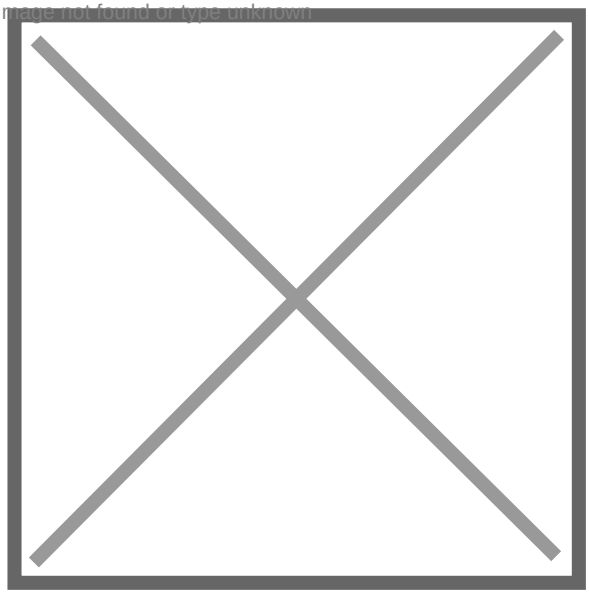

licenciement pour innaptitude

Par **jess63**, le **21/08/2019** à **12:35**

Bonjour,

La médecine du travail m'a mis une restriction médical sur le travail de nuit suite à un arrêt de travail de 1 mois et demi en novembre/décembre 2018.

La direction, en février 2019, a décidé de passer mon poste en 3x8.

Je fais donc le matin et l'après-midi mais pas la nuit.

Le directeur m'a annoncé qu'il allait lancer une procédure de licenciement pour inaptitude à mon retour de congé , début septembre.

Est-ce que je peux le contester?

A-t-il le droit?

Il semblerais que je n'ai pas droit à une prise de licenciement si c'est le cas. Est vrai?

Merci de votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés